

suprématie de l'État sur le clergé ; il étudie plusieurs dispositifs institutionnels pour contenir les prétentions des clercs. Pour que le souverain gouverne effectivement, il ne peut ignorer la religion mais doit l'organiser, en déterminant les rituels et les moyens licites pour exercer la justice et la charité. Cependant l'État n'a pas la légitimité ni, en fait, la capacité – nous verrons que puissance et légitimité sont inséparables – de légiférer sur la religion intérieure et de gouverner les opinions des sujets. Spinoza procède donc à une articulation entre religion et politique plutôt qu'à une simple séparation. Cette articulation repose sur une distinction entre les pensées et les actes qui aboutit à « la libération des opinions individuelles au regard de l'État, pourvu qu'elles restent compatibles avec sa sécurité¹ ».

PLAN DU TRAITÉ THÉOLOGICO-POLITIQUE, PRÉFACE ET CHAPITRES XVI à XX

Préface	(1) Soumis à la fortune, les hommes sont condamnés à flotter entre l'espérance et la crainte, or la crainte les livre à la superstition. (2) Opposition entre la monarchie, qui s'appuie sur la superstition, et la république, qui se fonde sur la liberté commune. (3) Thèse du TTP : dans une république, la liberté de philosopher n'est pas seulement compatible avec la piété et la paix civile, mais elle leur est indispensable. (4) Annonce du plan de l'ouvrage.	p. 41-47 p. 47-49 p. 49 p. 49-61
	Problème des chapitres XVI à XX : « [J]usqu'où doit s'étendre, dans l'État le meilleur, [la] liberté laissée à l'individu de penser et de dire ce qu'il pense » ?	p. 65
Chapitre XVI	(1) Objectif : établir les fondements de l'État. (2) Définition du droit naturel (dans l'état de nature comme dans l'état social) : « chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir ». (3) Pacte social compatible avec le droit naturel. (4) Instauration de la Démocratie. L'État le plus libre est celui où les sujets vivent sous la conduite de la raison. (5) Instauration du droit civil, d'où découlent justice et injustice. Droit naturel et droit civil sont indépendants du droit divin révélé, et l'individu ne peut pas arguer du droit divin révélé pour désobéir au souverain.	p. 65-68 p. 69-75 p. 75-81 p. 77-79 p. 81-85 p. 85-93

Chapitre XVII	(1) Conclusion sur le droit naturel : nul ne transfère entièrement son droit naturel au souverain. La multitude obéit généralement aux passions plutôt qu'à la raison. Les institutions de l'État doivent contenir ces inclinations. (2) Examen de la théocratie à travers l'exemple de l'État des Hébreux. (3) Causes de la ruine de l'État des Hébreux.	p. 97-101 p. 101-106 p. 106-133 p. 133-141
Chapitre XVIII	Enseignements tirés de l'étude de l'État des Hébreux. (1) Il est pernicieux d'accorder aux ministres du culte le droit de traiter les affaires de l'État. (2) Le pouvoir religieux ne doit pas prétendre régler les opinions, mais seulement les œuvres. (3) C'est au souverain de décider ce qui est légitime ou ce qui ne l'est pas (voir chap. XIX). (4) Chaque État doit conserver sa forme de gouvernement, qu'il ne peut changer sans être menacé d'une ruine totale.	p. 153 p. 153-156 p. 156 p. 156-161
Chapitre XIX	(1) Le droit de régler le culte appartient entièrement au souverain car ▷ la religion n'acquiert force de droit que par le décret du souverain. ▷ le culte ne doit pas nuire à la paix de l'État, mais au contraire la renforcer. (2) Pouvoirs temporel et spirituel dans la chrétienté.	p. 165-173 p. 173-182 p. 182-186
Chapitre XX	(1) Nul ne peut se dessaisir du droit de penser librement. Par conséquent, un gouvernement qui prétend gouverner les âmes est violent. (2) La raison d'être de l'État n'est pas la domination par la crainte, mais la liberté. (3) Chacun peut penser et dire ce qu'il veut, à condition d'agir conformément à la loi. (4) La justice, la piété et la raison requièrent que l'individu obéisse à la loi. (5) Contraindre la liberté de penser susciterait la résistance des plus vertueux des citoyens. Conclusion : non seulement la liberté de penser peut être accordée sans que la paix de l'État, la piété et le droit du souverain soient menacés, mais, pour leur conservation, elle doit l'être. Conclusion générale : à la religion l'exercice de la charité et de l'équité ; au souverain le droit de régler les actions ; aux sujets la liberté de philosopher.	p. 189-192 p. 192-193 p. 193-194 p. 195-196 p. 197-202 p. 202-207 p. 207-208

1. Étienne Balibar, *Spinoza politique. Le transindividuel*, op. cit., p. 58.